

Compte rendu de réunion du Comité de Pilotage PEDT ARROS de NAY – le 10 10 2016

Membres présents : - Patrick MIDOT (1^{er} adjoint) – Jean-Pierre CAUQUIL (4^{ème} adjoint) — Corinne BERENGUEL (Conseillère municipale) - Sébastien CARRERE (Conseiller municipal et Président de l'association des parents d'élèves) - Elodie VEDRENNE (Responsable de l'accueil périscolaire) – Pascale DURAND (Directrice de l'école) - Marie-Claude MIDOT (Responsable de la bibliothèque municipale) – Patricia CAUQUIL (Représentante de l'association chemin des arts) - Patricia SPRENG (Représentant des parents d'élèves) - Jean-Michel VAINÉ (CAF) - Anne BIREMBAUX (DDCS) -

Membres excusés : Gérard d'ARROS (Maire d'Arros de Nay) — Philippe LACROUTS (Maire de Bourdettes) – Adeline MRUGRALSKI (Conseillère municipale) - Gontran MARTINEAU (Représentant des parents d'élèves)

Ordre du jour :

1. Contrat enfance jeunesse : présentation et signature de la convention
2. Présentation des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2016 - 2017

1. Contrat enfance jeunesse : présentation et signature de la convention

Depuis l'élaboration du Projet éducatif territorial, la commune a bénéficié du soutien et des conseils de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) représentée par Mme BIREMBAUX, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représentée par M VAINÉ et de la Maison des communes pour ce qui concerne la gestion des emplois. Ces échanges ont permis d'aborder également la question du financement de la prestation ainsi offerte. C'est ainsi que nous avons décidé d'établir un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF des Pyrénées atlantiques.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un regroupement de communes. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les contrats « enfance et jeunesse » ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Ce contrat est signé pour 4 ans. La CAF demande à la commune d'établir un budget prévisionnel sur 4 ans qui intègre toutes les dépenses et les recettes inhérentes à l'accueil de loisirs. Si les conditions sont remplies, la CAF subventionne jusqu'à 60% (selon des critères bien définis) du reste à charge pour la commune pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs. C'est à cette condition que la commune peut envisager de poursuivre ce projet.

Patrick MIDOT présente les projections budgétaires sur 4 ans du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2019. Ces quatre budgets annuels prévisionnels reposent sur une prévision d'effectifs d'enfants accueillis les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires et sur un nombre d'heures d'accueil. Les charges prennent en compte les postes suivants : viabilisation, fournitures d'entretien, fournitures administratives, fournitures et matériel éducatifs, frais de nettoyage, petit entretien de réparation, primes d'assurance, déplacement en bus, publicité, frais postaux et de télécommunication, charges de personnel. Les recettes proviennent de la prestation de service de la CAF (prestation versée hors CEJ), de la participation financière des familles et de la subvention communale.

M VAINÉ (CAF) présente les caractéristiques du CEJ en répondant également aux questions. Il explique que la convention sera signée d'ici la fin du mois d'octobre 2016 avec rétroactivité au 01 janvier 2016.

Mme BIREMBAUX (DDCS) explique que dans le cadre d'une mission de contrôle, elle s'est rendue sur l'ALSH un mercredi après-midi et qu'elle s'est montrée très satisfaite de son fonctionnement.

La démarche du PEDT a conduit les différents acteurs (école, ALSH, associations) à proposer des actions avec un but commun celui de favoriser l'épanouissement de l'enfant et favoriser sa socialisation. Les actions conduites dans le cadre de l'école et de l'ALSH peuvent être très différentes (afin d'assurer la diversité) ou au contraire complémentaire (afin d'aborder une notion sous différents angles).

Sébastien CARRERE, en sa qualité de Président de l'APE, précise que l'association des parents d'élèves a choisi d'acquérir des jeux (trottinettes, table de ping-pong, ballons) qui serviront aux enfants sur les différents temps d'accueil (scolaire, péri et extrascolaire).

M VAINÉ précise que le CEJ nécessitera également une évaluation essentiellement quantitative.

M CAUQUIL précise que le PEDT sera également évalué en juin 2017 puisqu'il arrivera au terme des 3 ans. Mme BIREMBAUX conseille de choisir un objectif et de définir des critères afin d'en faire une évaluation la plus fine possible.

2. Présentation des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2016 - 2017

Le périscolaire

En ce qui concerne les activités de l'ALSH du mercredi, Elodie VEDRENNE précise qu'elles porteront sur un projet "jardins extraordinaires": création de potagers, Plantation de légumes, fleurs, aromates, vivaces, plantes grimpantes, fabrication d'un hôtel à insectes, mise en place d'un composteur... les objectifs étant entre autres de sensibiliser les enfants à la biodiversité, de comprendre et respecter son

environnement, d'acquérir de nouveaux savoirs, des nouvelles pratiques, de redonner de la couleur à l'école/au centre de loisirs, de responsabiliser les enfants et d'encourager l'entraide

Les enfants étant les acteurs principaux de ce projet, les plus petits sont davantage dans des actions "pratiques" (semer, planter, arroser, choisir les végétaux,...) et les plus grands complètent ces actions par des démarches "administratives" (auprès de la mairie, de scieries... pour la recherche du matériel), la conception et la mise en place des potagers.

L'extrascolaire

Les activités porteront sur la thématique de l'espace, celui de notre galaxie, mais aussi celui qui nous entoure à savoir notre village.

Durant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs sera ouvert de 7h30 à 18h30 sur les périodes suivantes :

- du jeudi 20 octobre au mercredi 26 octobre 2016
- du lundi 20 février au vendredi 24 février 2017
- du mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017
- du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h15.